



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CMPP

Question écrite n° 73829

## Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des centres médico-psychopédagogiques en général, et sur ceux du département des Yvelines en particulier. Ces établissements occupent une place privilégiée dans le cadre de la prévention et des traitements ambulatoires pour les enfants et adolescents, en prenant en compte leur environnement familial, scolaire et social. Les CMPP se trouvent aujourd'hui confrontés à l'accueil de pathologies de plus en plus sévères et complexes. Or, bien que les demandes de traitement soient en augmentation constante, les moyens des centres ont peu évolué au cours des dernières décennies, imposant aujourd'hui aux familles des délais de plus de quatre mois pour un début de traitement. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de faire des CMPP une priorité nationale et régionale au sein de l'enveloppe médico-sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73829

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1207